

FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**MASCOU-TAP**

Cette fiche est produite périodiquement pour aider nos clients à se conformer à la réglementation relative à la santé, la sécurité et l'environnement. Faites la parvenir à votre responsable de la santé sécurité.

Nom du fournisseur: MASCOUTECH INC.
998, rue Jean-Neveu, Longueuil, Québec. J4G 2M1

1- IDENTIFICATION:

NOM DU PRODUIT: **MASCOU-TAP**
FAMILLE CHIMIQUE: HUILE MINÉRALE

2- INGRÉDIENTS:

Paraffine chlorée sulfurée, CAS 68911-63-7, Huile de lard CAS8016-28-2, Huile minérale CAS 64742-80-9

3- DONNÉES PHYSIQUES:

Point d'ébullition	: n/a	Point d'écoulement	: aucun
Tension vapeur mm Hg @ 20°C	: n/a	Vitesse d'évaporation	: aucun
Densité de vapeur (air=1)	: n/a	Densité relative	: 1.03
Solubilité dans l'eau	: insoluble	Apparence	: brun clair
Odeur	: lard		

4- DONNÉES RELATIVES AUX DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair °C	: 200°C
Moyen d'extinction	: Brouillard d'eau. Mousse chimique. Poudre chimique sèche. Gaz carbonique
Méthodes spéciales de lutte contre un incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome pour combattre un feu dans un espace restreint.
Dangers possible d'incendie et d'explosion	: Peut brûler (point d'éclair plus de 200°C). Produit de combustion inclus: vapeur, fumée et monoxyde de carbone. Ne pas écraser le contenant.
Classification NFPA	: Santé Incendie Réactivité

5- DANGERS DE RÉACTIVITÉ

Stabilité	: Stable
Conditions à éviter	: Éviter toutes sources de chaleur, présence d'étincelle ou flamme.
Matières incompatibles	: Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Monoxyde de carbone et produits de combustion d'hydrocarbures.
Polymérisation dangereuse	: N/A

6- DANGER POUR LA SANTÉ

	: Le contact prolongé ou répété avec ce produit peut causer diverses formes de dermatites dont une folliculite et l'acné des huiles. L'inhalation du brouillard d'huile ou des vapeurs qui se dégagent de l'huile chaude peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Peut causer la dépression du système nerveux. Peut causer des irritations, des brûlures de la cornée.
Surexposition chronique	: Les ingrédients de ce produit ne sont pas considérés comme cancérigène par NTP (National Toxicology Program).
Inhalation	: Placer la personne à l'air libre.
Yeux	: Rincer avec de l'eau, demander l'aide d'un médecin
Peau	: Laver avec de l'eau et du savon afin de supprimer toute odeur.
Ingestion	: Consulter un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais provoquer de vomissement ou donner de liquide si la personne est inconsciente ou en convulsion.

7- PROTECTION SPÉCIALE

Respirateur	: Masque respiratoire généralement superflu si la ventilation est adéquate. La concentration dans l'air détermine la protection requise. Si nécessaire employez seulement le masque respiratoire certifié par NIOSH/MSHA.
Ventilation	: Ventiler au besoin afin de respecter la limite d'exposition.
Équipement de protection-gants	: Le port de gants est recommandé lorsqu'un contact dermique prolongé est inévitable.
Protection des yeux	: Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou des lunettes protectrices.
Autre équipement	: Si le contact est inévitable, il est conseillé de porter un tablier résistant à l'huile. Nettoyer les vêtements souillés.

8- PRÉCAUTION SPÉCIALE, MÉTHODE D'ÉLIMINATION, AUTRES PRÉCAUTIONS ET ÉTIQUETTES.

Précautions à prendre lors de l'entreposage et de la manipulation	: Entreposer dans un endroit bien ventilé, loin de la chaleur et des sources d'inflammation. Entreposage de classe IIIB selon NFPA. Éviter la respiration prolongée du brouillard ou des vapeurs. Laver à fond après manipulation. Ne pas entreposer à une température supérieure à 49°C et inférieure à 0°C.
Autres précautions	: Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se débarrasser adéquatement des chaussures qui ont été contaminées. Aucune étiquette particulière requise.
Précautions à prendre lors de déversements ou fuites	: Confirmer le déversement. Informer au besoin la CEPA, une agence gouvernementale. Absorber avec une matière absorbante et mettre dans un contenant hermétique.
Méthode d'élimination des déchets.	: Suivre les règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Non contaminé, ce produit n'est pas un déchet RCRA dangereux. Ne pas être évacué par les égouts pluviaux ou de drainage. Confier à un service d'élimination autorisé.

9- CLASSIFICATION SIMDUT.

D2B, Classe B Div. 3

URGENCES : CANUTEC

Tél.: 613-966-6666

Cell.: *666

AVRIL 2018